

AVIS DU CSEM N°31 – MARDI 21 JUIN 2016

Avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) relatif aux orientations et thèmes prioritaires pour la formation en cours de carrière (I.F.C. 2017–2018) à l'attention du Service général du pilotage du système éducatif.

1. Pérennisation

- a. Dans son avis n° 16 du 7 mai 2013, le CSEM proposait que l'éducation aux médias fasse l'objet d'une thématique à part entière. L'IFC en a tenu compte en créant une rubrique dédiée « Éducation aux médias » dans son programme. Comme le CSEM le souhaitait cette rubrique est pérenne.
- b. Le CSEM constate que, suite à sa demande dans les avis n°16 du 7 mai 2013 et n°26 du 18 juin 2014, les dimensions informationnelles et sociales¹ sont effectivement considérées dans toutes les formations aux usages des appareils médiatiques qui ne doivent pas se limiter à la simple acquisition de compétences techniques. Le CSEM souhaite que l'intégration de ces dimensions soit permanente.

2. Demandes non rencontrées jusqu'à présent

- a. Comme le CSEM l'avait constaté dans ses avis n°16 du 7 mai 2013, n°26 du 18 juin 2014 et n°28 du 17 juin 2015, les publics de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ne sont pas toujours dissociés et l'offre de formation pour le fondamental est insuffisante. A ce titre, il insiste encore pour que les enseignants du fondamental soient mieux et plus directement informés des offres en la matière et que celles-ci veillent à prendre davantage en compte les besoins spécifiques de ce niveau d'enseignement, notamment en matière de transversalité.
- b. Dans son avis n°26 du 18 juin 2014 et n°28 du 17 juin 2015, le CSEM proposait de dissocier les formations à l'analyse des médias de celles consacrées à la production médiatique pour les deux niveaux d'enseignement et il suggérait de renforcer l'offre de formations à la production notamment autour de la mise en œuvre d'un projet de création médiatique (y compris la WebTV, le webdoc, le blog...). Le CSEM maintient cette demande pour l'ensemble des formations concernées et insiste pour que la taille des groupes soit limitée dans le cadre des formations consacrées à la production. De plus, afin d'améliorer la cohérence de ces apprentissages, le CSEM propose de mieux identifier les prérequis nécessaires à la formation.
- c. Dans le cadre des opérations « Ouvrir mon quotidien », « Ouvrir mon quotidien numérique » et « Journalistes en classe », le Centre d'Autoformation et de Formation continuée (CAF), le Centre Audiovisuel de Liège (CAVL) et Média-Animation - en collaboration avec le Conseil supérieur de l'éducation aux médias - , les Journaux Francophones de Belgique (JFB, aujourd'hui Lapresse.be) et l'Association des Journalistes Professionnels (AJP) organisent chaque année une journée de formation à la presse d'information pour les enseignants du fondamental et du secondaire. Le CSEM souhaitait déjà dans l'avis n°28 du 17 juin 2015 que cette journée de formation soit reconnue par l'IFC. Il renouvelle la demande.

¹ Les compétences en éducation aux médias - cadre général -

http://www.csem.be/outils/brochures/csem/les_compétences_en_education_aux_medias_cadre_general

3. Nouvelles propositions

- a. Suite au constat d'une demande de l'enseignement spécialisé de formations en éducation aux médias qui lui soient propres en raison de la spécificité des activités pratiquées, le CSEM souhaite que des formations spécifiques soient proposées à ces enseignants.
- b. Le CSEM estime nécessaire de proposer des formations dont la thématique est liée au traitement de l'information pour une lecture critique et une prise de recul face au phénomène de radicalisation, aux théories du complot, aux rumeurs, aux engouements subits de toutes sortes ainsi qu'à la liberté d'expression.
- c. Les nouveaux référentiels de compétences en matière de « philosophie et citoyenneté » soulignent l'importance de l'éducation aux médias. Le CSEM souhaite que l'IFC propose des formations qui croisent éducation aux médias, philosophie et citoyenneté.